

Paris le 25 Février 1871 matin

Legation

SUISSE.

282

Inf. & circulation
25 Feb 71 - P
Ortel

Monsieur le Président

confidentiel

Les pourparlers d'avant hier avec le Comte de Bismark m'ont pleinement convaincu qu'il y avait parti pris de sa part de ne s'engager en rien vis-à-vis de la Suisse, puisqu'il qualifiait d'immixtion d'une puissance étrangère les réclamations de la Suisse destinées à sauvegarde des intérêts légitimes qui peuvent être éventuellement compromis par l'annexion de l'Alsace à la France.

M. de Bismark nous renvoie jusqu'à après la conclusion de la paix, et une fois le traité signé, nous n'obtiendrons peut être rien, et certainement, si nous obtenons quelque chose, ce ne sera pas dans la mesure que la Suisse est en droit d'attendre.

Sachant que les plénipotentiaires français, MM. Thiers & Favre, se rendraient de nouveau aujourd'hui à une heure à Versailles, j'ai tenu à être une fois encore reçu par le Président, pour pouvoir lui exposer, comme je l'avais déjà fait hier vis-à-vis de M. Favre, la situation telle je l'ai comprise.

J'ai déjà pu constater que la France ne ferait pas de concessions

Monsieur Schenk
Président de la Confédération suisse

25 Feb 1871

Dodis



territorialement à la Suisse, mais qu'elle tâcherait de
 obtenir par elle-même autant de territoires que possible. M^r
 Thiers espère même à sauver pour la France, par l'intervention
 de l'Empereur Guillaume, la forteresse de Belfort.

J'ai remis de nouveau aujourd'hui à M^r Thiers, sur sa
 demande, la carte de Belfort que je lui avais précédemment adressée
 pendant quelques heures, en lui expliquant que dans le cas où
 Belfort pourrait être conservé par la France, la ligne de dé-
 marcation devrait être modifiée.

Je lui ai remis en même temps, à titre de renseignement,
 une traduction de la ligne de démarcation telle qu'elle a été formulée
 par le Gouvernement de Berne, ainsi qu'une lettre qu'il vous a adressée,
 et dont le but principal est de sauvegarder les communications directes
 par la ligne de Tonnentroy-Delle-Montbéliard.

J'ai formulé en outre un projet éventuel de rédaction pour
 garantir le transit libre, et sans aggravation, par les chemins de fer,
 routes principales et canaux, pour les marchandises venant de
 Suisse ou s'y rendant par l'Est français ou les lignes du Nord.

J'ai déterminé en déclarant franchement à M^r Thiers la crainte
 de voir nos intérêts communs gravement compromis, si, dans le
traité de paix lui-même, il ne réussissait pas à obtenir des garanties

M^r Thiers m'a promis de faire son possible.

A midi et demi, il est parti avec M^r Jules Favre pour Versailles, et je n'ai que le temps de vos capituler à petit court rapport supplémentaire avant le départ du courrier qui vous portera mon rapport détaillé d'hier soir.

La plus grande discrétion est observée sur le résultat des négociations, mais je ne me suis pas mé trompé en exprimant l'espoir que des préliminaires de paix pourront être signés soit aujourd'hui soit demain.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma plus haute considération.

Le Ministre de la Confédération suisse

Ploner

3 h⁵ Lettres de créance pas encore arrivées

1057

Bundesrath vom 7. März 1871

Paris, Minister des Innern

Gabinetsnotifikation an
den Bundesrath

[Faint handwritten text, likely bleed-through from the reverse side of the page]

[Faint handwritten text, likely bleed-through from the reverse side of the page]